VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019
DELIBERATION N° 55/2019

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (Seine-Maritime)

CONSEIL MUNICIPAL
12 JUIN 2019

Date de la convocation : 6 juin 2019 Date d'affichage : 6 juin 2019
Conseillers en exercice : 33
Conseillers Présents régulièrement convoqués : 19 jusqu'à 19h12, 20 de 19h12 à 19h15, 21 de 19h15 à 19h17, 22 de 19h17 à 20h42, 21 à partir de 20h42
Représentés régulièrement convoqués : 9 jusqu'à 19h12, 8 de 19h12 à 20h42, 9 à partir de 20h42
Absents : 5 jusqu'à 19h15, 4 de 19h15 à 19h17, 3 à partir de 19h17

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Dominique MISSIMILLY, Julien LAUREAU, Véronique BARBIER, Frédéric ABRAHAM, Nicole BERCES, André CARPENTIER, Marie-Laure RIVALS, Jean-Pierre GUERIN, Isabelle FAYOLLE à partir de 19h15, François DUGARD, Arnaud DAUXERRE à partir de 19h12, Carine LE GOFF, Philippe COUVREUR, Olivier DESCHAMPS jusqu'à 20h42, Jacques BERBRA à partir de 19h17, Gildas QUERE, Michel PHILIPPE, Alain TERNISIEN, Sophie LEBLIC, Claude LAMACHE.

Absents excusés régulièrement convoqués : Monsieur Lionel EFFOSSE pouvoir à Monsieur Gilbert RENARD, Madame Isabelle FAYOLLE absente jusqu'à 19h15, Madame Jeannine HUE pouvoir à Madame Marie-Laure RIVALS, Monsieur Arnaud DAUXERRE pouvoir à Monsieur Julien LAUREAU jusqu'à 19h12, Madame Marie-Françoise SIELER pouvoir à Madame Nicole BERCES, Monsieur Olivier DESCHAMPS pouvoir à Monsieur André CARPENTIER à partir de 20h42, Madame Danielle RENAULT pouvoir à Madame Dominique MISSIMILLY, Madame Aurélie DELESTRE pouvoir à Madame Marie-Françoise GUGUIN, Monsieur Jacques BERBRA absent jusqu'à 19h17, Madame Aurélie LELIEVRE pouvoir à Monsieur Frédéric ABRAHAM, Madame Karine BOURGEOIS pouvoir à Madame Véronique BARBIER, Monsieur Quentin VINCENT absent, Monsieur Pierre THIBAUDAT absent, Madame Yannick OLIVERI-DUPUIS pouvoir à Monsieur Michel PHILIPPE, Monsieur Jérôme ROBERT absent.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure RIVALS

13 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU PARC DE HALLEY » – ADOPTION

Rapporteur : Gilbert RENARD pour Lionel EFFOSSE, excusé, au nom de la Commission Métropole, Finances, Economie et Intercommunalité
Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

55/2019
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé, chaque année, à voter le compte administratif, dans lequel est retracé l'ensemble des opérations comptables afférentes à l'exercice précédent.

Il est rappelé que le budget annexe « lotissement du Parc de Halley » a été créé par délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2012, afin d'individualiser les opérations d'aménagement du lotissement, qui sont assujetties à la TVA. Il est également signalé que ce budget intègre, quand il y lieu, des opérations d'ordre budgétaire ayant pour objet de retracer les mouvements du stock de terrains.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019
DELIBERATION N° 55/2019

L'exercice 2018 est marqué par une absence de mouvements comptables, hormis ceux liés à la reprise des résultats de l'exercice précédent.
A son issue, sont à constater les résultats de clôture suivants :

Étiquettes de lignes	Fonctionnement	Investissement	Total général
Recettes	1 982 442,00 €	40 960,21 €	2 023 402,21 €
Dépenses	0,00 €	40 960,21 €	40 960,21 €
Résultat (Rec-Dép)	**1 982 442,00 €**	**0,00 €**	**1 982 442,00 €**

Ces résultats ont été repris par anticipation au budget primitif 2019, adopté le 06 mars 2019.

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le budget annexe n'a pas enregistré de dépenses de fonctionnement durant l'exercice 2018. En particulier, l'absence de mouvements du stock de terrains n'a pas déclenché d'opérations d'ordre budgétaires.

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2018
Chapitre		**1 982 442,00 €**
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 982 442,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €
70	Cessions	0,00 €

Au chapitre 002 apparaît la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017, soit 1 982 442 €.

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2018
Chapitre		**40 960,21 €**
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	40 960,21 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €
RESULTAT		**0,00 €**

Le chapitre 001 comptabilise la reprise du déficit d'investissement de l'exercice 2017, à hauteur de 40 960,21 €.

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2018
Chapitre		**40 960,21 €**
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €
10	Affectation du résultat	40 960,21 €

Une partie du résultat excédentaire de fonctionnement 2017 a été affectée en investissement, afin de couvrir le déficit d'investissement 2017 repris en 2018.

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019
DELIBERATION N° 55/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, et L.2121-14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu l'avis de la Commission concernée,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « lotissement du Parc de Halley »,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après avoir élu Jean-Pierre GUERIN président de séance et demandé au Maire de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'ADOPTER LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU PARC DE HALLEY », TEL QU'EXPOSE CI-DESSUS ET CONFORMÉMENT AU DOCUMENT BUDGÉTAIRE JOINT EN ANNEXE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.

PJ : document budgétaire CA 2018, présentation synthétique du CA 2018.

Le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 3 (A.TERNISIEN, S.LEBLIC, C.LAMACHE)

Pour extrait certifié conforme,

Gilbert RENARD
Maire

Transmis Préfecture : 14 juin 2019
Affichage : 14 juin 2019
Retrait affichage :